

**Mémoire présenté par Le Conseil de l'industrie
forestière du Québec
à la Fédération québécoise des municipalités**

13 NOVEMBRE 2007

L'industrie forestière au Québec

Avec ses quelque 300 usines de sciage et déroulage et 63 usines de pâtes, papiers et cartons, l'industrie forestière est au cœur du développement économique et social des régions du Québec. De fait, au-delà de 250 municipalités québécoises ont comme assise économique prédominante l'industrie de la transformation du bois et celle des pâtes et papiers. Ces deux secteurs génèrent environ 190 000 emplois directs, indirects et induits, lesquels engendrent des salaires de plus de trois milliards de dollars.

L'activité de l'industrie forestière de 1^{re} transformation représente 3 % du produit intérieur brut (PIB) québécois. Bon an mal an, ses exportations totalise près de 12 milliards de dollars.

L'industrie forestière est un moteur de développement économique ainsi qu'une source de retombées diverses dans les milieux où elle est présente. Elle agit en tant que partenaire dans de nombreuses initiatives touchant la mise en valeur des diverses ressources du milieu forestier.

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)

Le Conseil est le porte-parole de l'industrie forestière du Québec. Il est appelé à représenter les entreprises de sciage résineux et feuillu, de déroulage, de pâtes, papiers, cartons et de panneaux œuvrant au Québec. Il se consacre à la défense des intérêts de ces entreprises, à la promotion de leur contribution au développement socio-économique, à la gestion intégrée et à l'aménagement durable des forêts, de même qu'à l'utilisation optimale des ressources naturelles.

Le Conseil œuvre auprès des instances gouvernementales, des organismes publics et parapublics, des organisations et de la population. Il encourage un comportement responsable de ses membres en regard des dimensions environnementales, économiques et sociales de leurs activités.

Table des matières

L'industrie forestière au Québec	2
Introduction	4
Première partie : Situation actuelle et à venir.....	5
Coût de la fibre.....	8
Taille des usines	9
Fiscalité	9
Deuxième partie : être prêt lors de la reprise	10
Deuxième partie : être prêt lors de la reprise	11
Main-d'œuvre	11
Coût de la fibre.....	11
Consolidation	12
Conclusion	14

Introduction

Les régions ressources¹ et le secteur forestier du Québec vivent au même rythme depuis des décennies. L'industrie y trouve les ressources humaines et naturelles nécessaires à son fonctionnement; les municipalités, de leur côté, retirent de la présence de cette industrie stabilité sociale et développement économique.

Bien installée sur l'ensemble du territoire québécois, l'industrie forestière n'est pas sans réaliser que les régions ressources s'affaiblissent. Elles sont davantage victime du vieillissement de la population que les régions centres et leurs sources de financement ne permettent pas de faire face aux responsabilités qui leur incombent. Qui plus est, la population de certaines municipalités n'a pas accès à la même qualité et à la même quantité de services de la part de l'État et est plus souvent dépendante d'une seule entreprise pour assurer son développement.

Ce mémoire du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) est rédigé en plein cœur de la pire crise que le secteur ait traversée. Il tentera, dans un premier temps, de brosser le tableau réaliste de la situation actuelle et de projeter celle qui nous attend dans les prochains 15 à 18 mois.

La deuxième partie du mémoire se veut une réflexion sur les solutions qui permettront au monde municipal et au secteur forestier d'être prêts à tirer profit de la reprise lorsque celle-ci se manifesterà.

¹ Parmi les dix-sept régions administratives du Québec, sept sont considérées comme régions ressources : Bas-St-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscaminque, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie-îles-de-la-Madeleine.

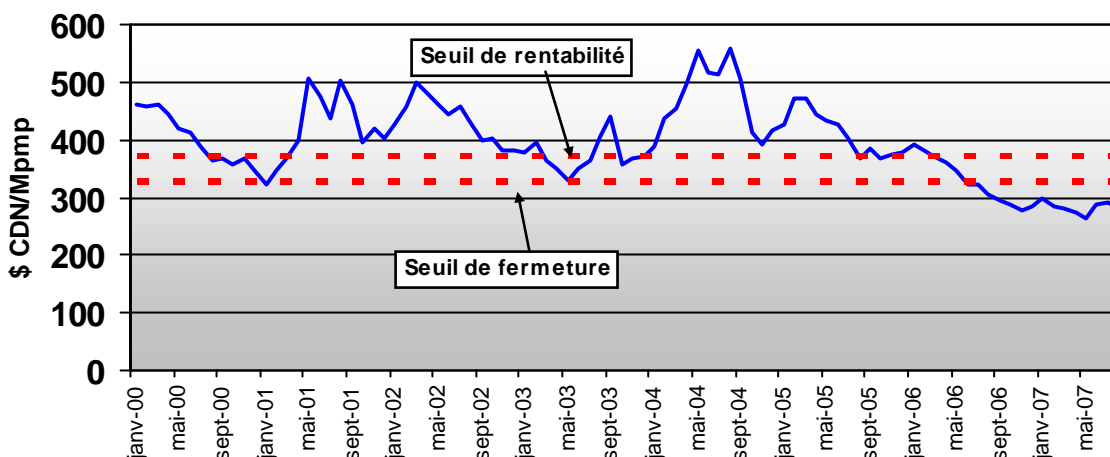
Première partie : Situation actuelle et à venir

L'industrie forestière du Québec demeure, malgré les difficultés qu'elle traverse depuis plus d'un an, un moteur économique qui a fortement contribué à définir et à modeler les différentes régions du Québec. En fait, une étude réalisée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune² montre que la moitié des municipalités du Québec possédait, en 2001, au moins un établissement du secteur forestier. Qui plus est, 574 des 793 municipalités industrielles du Québec possédaient un établissement de transformation des produits forestiers.

Plusieurs MRC montraient, en 2001, un fort niveau de dépendance à l'activité forestière³. Depuis ce temps, l'industrie forestière a traversé un dur et long conflit commercial avec les États-Unis qui s'est terminé, en octobre 2006, par la signature d'une entente au moment même où la construction domiciliaire américaine périlait comme cela ne s'est jamais vu depuis 20 ans.

Par conséquent, les revenus associés au panier de produits des scieries résineuses québécoises passaient, en 2006, sous la barre du seuil de fermeture (figure 1). Le seuil de fermeture correspond à l'ensemble des coûts variables, c'est-à-dire ceux qui ne sont encourus que lorsque l'usine fonctionne. En deçà de ce niveau, la fermeture des installations s'avère nécessaire pour diminuer les pertes financières. Les entreprises québécoises n'ont eu d'autres choix que de procéder à des diminutions drastiques de leurs capacités de production avec les mises à pied inévitables qui s'ensuivent. Seule la nécessité d'approvisionner les usines de pâtes et papiers en sous-produits du sciage a retardé la fermeture de certaines scieries. On estime que près de 20 000 travailleurs ont perdu leur emploi de façon temporaire ou définitive à la suite de la fermeture de plus de 100 usines.

Figure 1 - Valeur du panier de produits des scieries résineuse du Québec



Nous ne sommes toujours pas en mesure de prévoir avec précision le moment de la reprise dans le secteur de la construction résidentielle qui permettrait au secteur du sciage résineux de renouer avec la rentabilité. Par contre, nous nous attendons, selon nos modèles, à ce

² L'industrie de la transformation des produits forestiers. Une présence vitale dans plusieurs municipalités québécoises. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Juillet 2006. 57 pages.

³ Notons les MRC d'Abitibi, Antoine-Labelle, Jamésie, Haute-Côte-Nord, La Tuque, La Vallée-de-la-Gatineau, La Vallée-de-l'Or, Le Fjord-du-Saguenay, Papineau et Pontiac, dont le taux de dépendance dépassait 75 %.

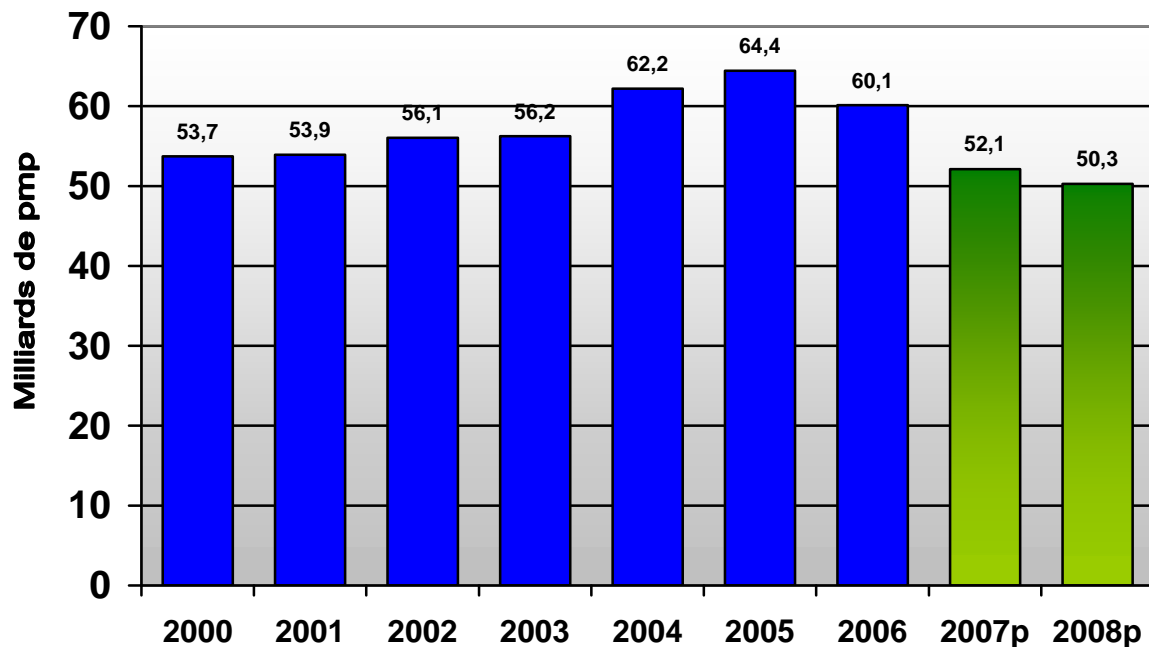
que la situation actuelle se détériore davantage et atteigne un « creux » dans le premier trimestre de 2008.

À court terme, une conséquence indirecte de la baisse de l'activité dans le domaine du bois d'œuvre résineux est la disparition des inventaires de copeaux. En effet, depuis les 12 derniers mois, les inventaires de copeaux dans les cours de scieries passaient de plus de 250 000 tonnes métriques anhydres (tma) à environ 55 000 tma en août 2007.

À court terme, cette baisse dans les inventaires de copeaux résineux pourrait conduire à une rupture de stock et forcer la fermeture d'usines de pâtes et papiers. Ceci entraînerait inévitablement à la fois un surplus de copeaux sur le marché et une baisse de prix pour ce produit. L'impossibilité de livrer leurs copeaux et/ou la baisse de prix amèneraient alors d'autres usines de sciage à fermer.

Ce scénario nous apparaît d'autant plus plausible que d'autres fermetures d'usines sont à prévoir. La figure 2 nous montre que la consommation de bois d'œuvre aux États-Unis sera encore plus faible en 2008 qu'en 2007. Une diminution de l'offre devient donc inévitable sinon nécessaire.

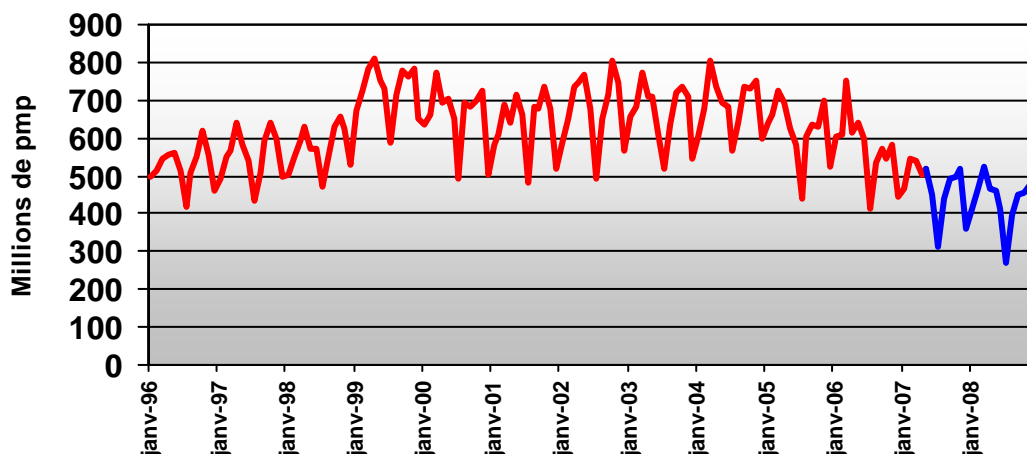
Figure 2 - Consommation de bois d'oeuvre aux États-Unis



Source: CIFQ, 2007

Plus précisément, le graphique de la figure 3 nous indique que la production de bois d'œuvre au Québec passera, en 2008, sous la barre des 5 milliards de pmp pour la première fois depuis le début des années 1990.

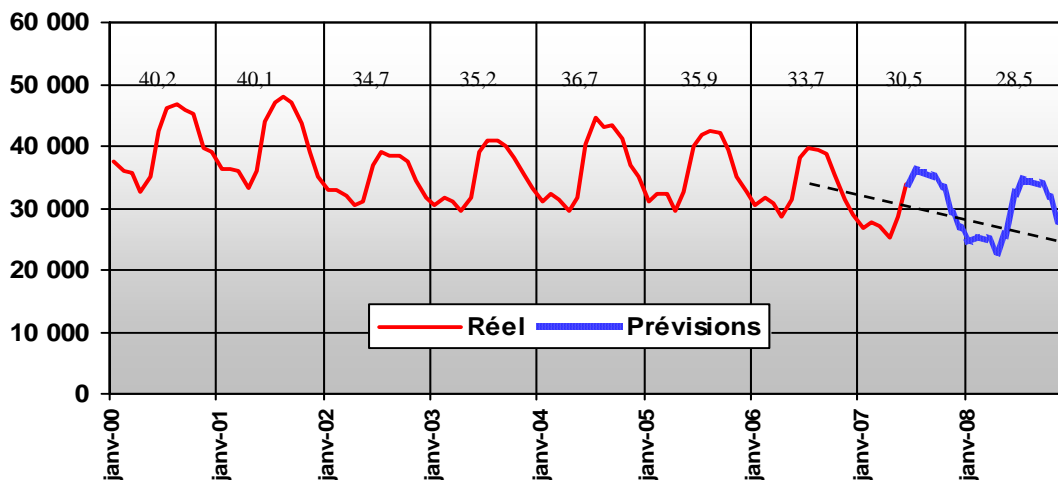
Figure 3 - Production réelle et prévue des scieries québécoises de résineux



Source: CIFQ, 2007

Ces diminutions de la capacité de production seront malheureusement associées à des mises à pied supplémentaires. La figure 4 montre qu'environ 2 000 autres emplois risquent d'être perdus d'ici à la fin de 2008.

Figure 4 - Évolution de l'emploi dans les scieries québécoises



Source: CIFQ, 2007

La conjoncture constitue évidemment un des éléments clés expliquant les difficultés du secteur forestier québécois. Aux États-Unis, des mises en chantier sous le niveau de 1,3 millions par année n'avaient pas été vues depuis 1993. Le dollar canadien affiche son plus haut niveau depuis plus de 30 ans. Cependant, la conjoncture, est la même pour toutes les entreprises canadiennes et, exception faite du taux de change, américaines. Pourquoi alors les entreprises québécoises de sciage résineux, qui possèdent environ 10 % de la capacité installée, ont-elles réalisé 30 % de l'effort de rationalisation de l'offre à elles-seules ?

Parce qu'il n'y a pas que la crise conjoncturelle qui affecte notre industrie du sciage. En effet, cette dernière a aussi mis en lumière les lacunes structurelles auxquelles celle-ci est confrontée. Si la conjoncture affecte les revenus à la baisse, les problèmes structurels se manifestent par une hausse des coûts de fonctionnement. Par ailleurs, contrairement à la

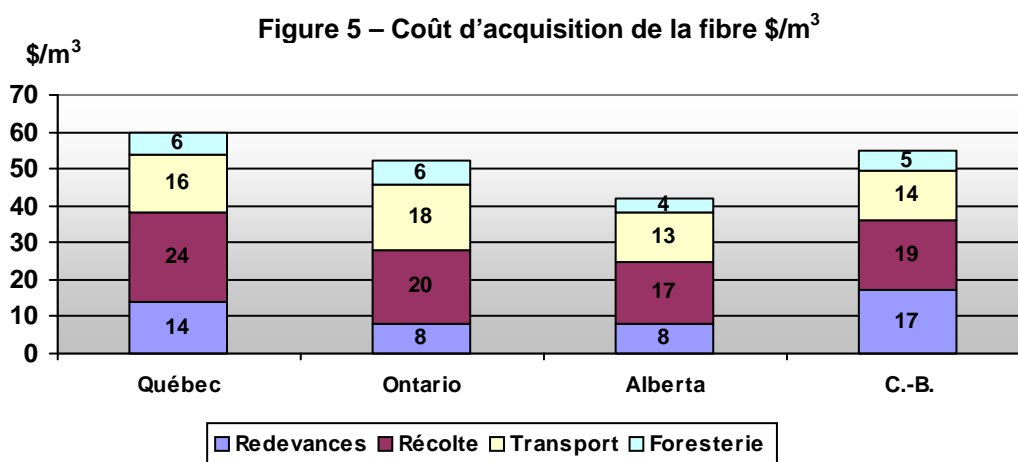
conjoncture, la structure d'une industrie est constituée d'éléments sur lesquels un certain contrôle peut être exercé.

Parmi les éléments structurels affectant défavorablement notre secteur, le CIFQ identifie plus particulièrement le coût de la fibre, la taille des usines et une fiscalité défavorable.

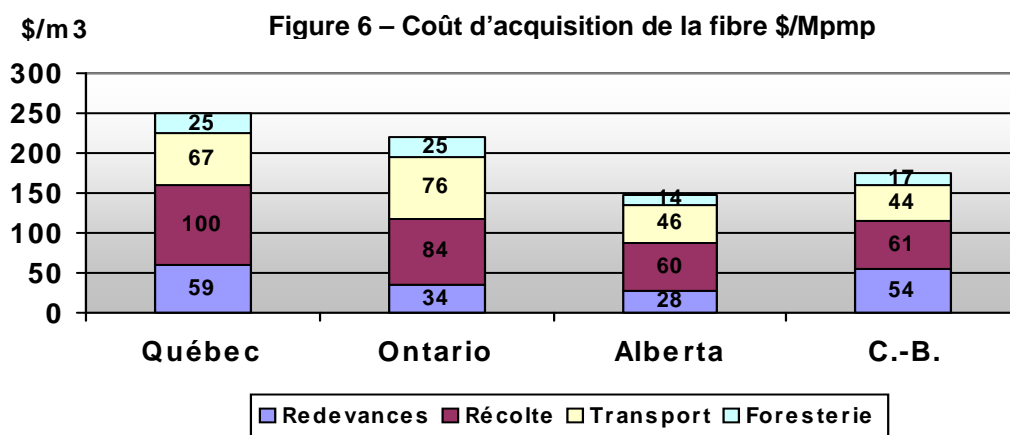
Coût de la fibre

Parmi les quatre provinces assujetties à l'Accord sur le Bois d'œuvre résineux (ABR 2006), le Québec est celle pour qui le coût d'acquisition du bois rond est le plus dispendieux. La figure 5 montre que le coût d'approvisionnement en fibre pour les meilleures usines est de 60 \$/m³ pour nos entreprises alors qu'il est de 52 \$/m³ en Ontario, 42 \$/m³ en Alberta et 55 \$/m³ en Colombie-Britannique (Intérieur).

Par ailleurs, afin de tenir compte des différences dans la qualité des tiges entre les différentes régions, de la technologie en usine et des coûts de main-d'œuvre, il convient de reporter le coût de la fibre en termes de Mille pieds-mesures de planche (Mppm). Ce sont des Mppm de sciage qui sont vendus et non des mètres cubes de bois ronds. Ainsi la figure 6, exprimée en \$/m³ prend plutôt la forme de la figure 6 exprimée en \$/Mppm⁴.



Source : Wood Markets, PriceWaterhouseCoopers



Source : Wood Markets, PriceWaterhouseCoopers

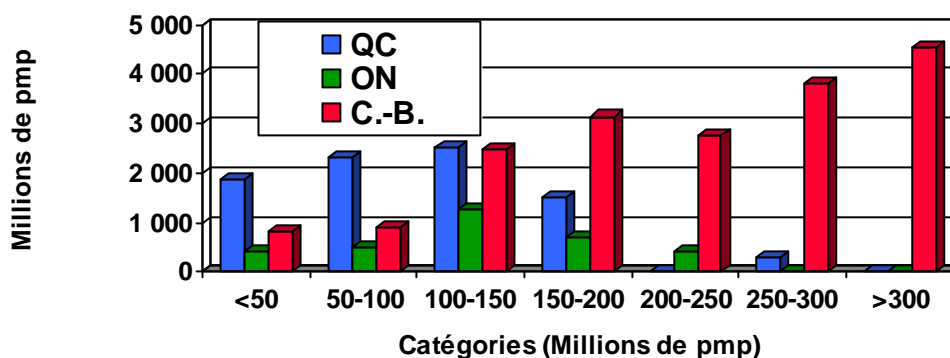
⁴ Nous avons utilisé un rapport m³/Mppm de 4,2 pour le Québec et l'Ontario, de 3,5 pour l'Alberta et de 3,2 pour la Colombie-Britannique.

Les entreprises québécoises se présentent donc sur les marchés avec un désavantage de coût marqué par rapport à leurs concurrents. La Colombie-Britannique profite même de redevances plus avantageuses que celles du Québec malgré la qualité de ses tiges qui se répercute sur la composition de son panier de produits.

Taille des usines

Par rapport à l'Ontario et à la Colombie-Britannique, le Québec dispose surtout d'usines de petite taille. La plus grosse proportion du bois de sciage résineux québécois provient d'usines de 100 millions de pmp ou moins (figure 7). La taille des usines de l'Ontario est légèrement supérieure alors que celle de la Colombie-Britannique est dans une classe nettement à part. On observe qu'une usine moyenne en Colombie-Britannique est trois fois plus grosse qu'une usine moyenne au Québec. Cette situation se répercute principalement sur les coûts fixes de fonctionnement.

Figure 7 - Production par grosseur d'usine

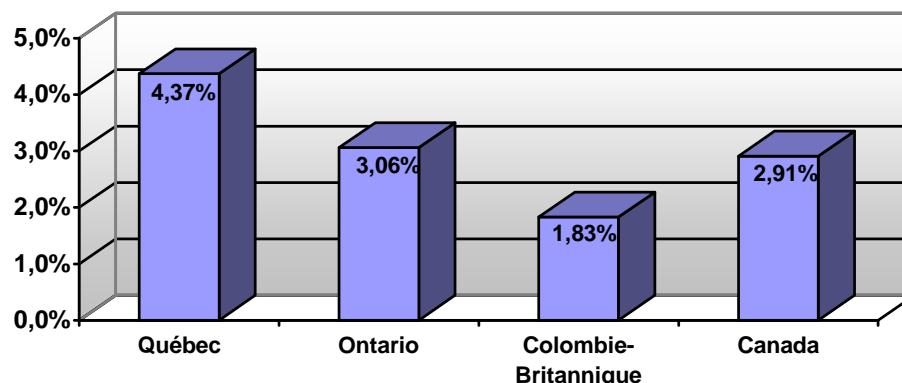


Source : Spelter, 2005

Fiscalité

Bien que le Québec jouisse du plus faible taux d'impôt sur le revenu des corporations en Amérique du Nord, ce sont encore nos entreprises qui, au bout du compte, doivent supporter le plus gros fardeau fiscal au Canada (figure 8). La raison en est bien simple : l'impôt sur le revenu ne constitue que 20 % du fardeau fiscal total. Le reste, qui prend la forme de taxe sur le capital, de fonds de santé et sécurité, etc., est calculé sur l'actif ou la masse salariale des

Figure 8 – Transferts au gouvernement provincial en terme de pourcentage du PIB

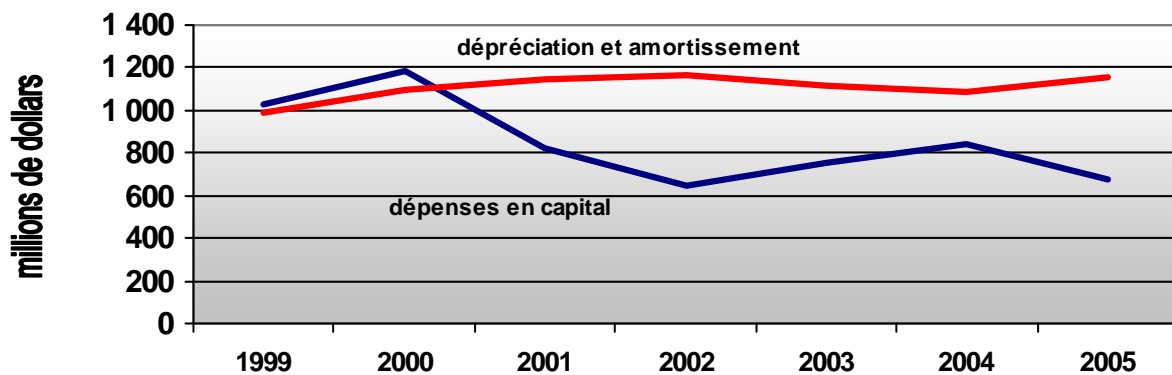


Source : Statistique Canada, catalogue 13-213--PPB

compagnies. La taxe sur le capital constitue une forme d'impôt que doivent payer les compagnies sans égard à leur niveau de bénéfice. Dans une industrie de produits de base (commodity) sujette aux aléas des cycles économiques, comme le secteur forestier, cette situation fait en sorte que nos compétiteurs peuvent maintenir leurs usines ouvertes plus longtemps dans les périodes de bas marché. Le dernier budget provincial a toutefois établi un calendrier de diminution de la taxe sur le capital qui devrait disparaître en 2011.

L'éventuelle reprise dans le secteur forestier que nous attendons en 2009 ne constituera pas automatiquement le retour à la rentabilité pour toutes les usines. La figure 9 montre que le secteur forestier a fortement ralenti ses investissements en immobilisations depuis les cinq dernières années et se retrouve avec un parc d'équipement relativement plus vieux que celui de ses concurrents. Nos informations nous indiquent même que le secteur forestier ne peut « profiter » de la hausse du dollar canadien en acquérant des biens d'équipements, achetés en dollars américains, et destinés à améliorer la productivité des usines. Pour le secteur forestier, la hausse de la devise canadienne ne représente donc qu'un fardeau supplémentaire.

Figure 9 – Dépenses en capital et amortissement de l'industrie forestière québécoise



Source: PricewaterhouseCoopers, 2004

Deuxième partie : être prêt lors de la reprise

L'industrie forestière a connu plusieurs crises au cours de ses 150 ans d'existence. Bien que celle-ci soit certainement la pire qu'elle ait connue, elle saura, une fois de plus, se relever. Nos réflexions quant aux changements qui seront nécessaires pour être mieux positionnés lors de la reprise porteront sur la main-d'œuvre, le coût de la fibre, la fiscalité et la consolidation de l'industrie.

Main-d'œuvre

Contrairement aux autres périodes de morosité, l'industrie a dû procéder à des mises à pied massives. Il ne s'agit pas ici de mises à pied saisonnières ou temporaires où le travailleur avait la certitude de retrouver son emploi après quelques mois. Dans le contexte actuel, une bonne part des quelque 20 000 personnes ayant perdu leur emploi n'attendent pas la réouverture de leur usine. À preuve, depuis 2000, le poids démographique des régions ressources a diminué par rapport au reste du Québec⁵. Même en termes absolus, le nombre de résidents a diminué.

Une étude annuelle de la firme PricewaterhouseCoopers montre que le revenu moyen des travailleurs de l'industrie forestière était de 57 000 dollars en 2005⁶. Ces personnes bénéficient donc d'un niveau de vie relativement plus élevé que la moyenne québécoise. Comme le chômage est à son plus bas niveau au Québec depuis les 30 dernières années, il y a lieu de croire que les mises à pied dans le secteur forestier ont contribué à cet exode des régions ressources vers les régions centres où une partie de ces travailleurs tenteront de préserver les conditions salariales qui prévalaient dans le secteur forestier avant les fermetures massives. La reprise pourrait se voir entravée par une pénurie de travailleurs spécialisés qui auront « lancé la serviette » sur le secteur forestier.

L'État devrait prévoir des incitatifs afin d'encourager les travailleurs à retourner dans leur région d'origine. Ne connaissant pas encore l'ampleur de l'exode de la main-d'œuvre qualifiée et ne sachant pas encore avec précision quelle usine fermée aura la possibilité de rouvrir, cette question demeure probablement prématurée. Elle prendra sa pleine mesure dans une période de 12 à 24 mois. Il serait aberrant qu'une municipalité ne puisse profiter de la réouverture de son usine principale en raison d'un manque de main-d'œuvre. Cette éventualité n'est pourtant pas farfelue aux yeux du CIFQ.

Coût de la fibre

Le coût de la fibre est trop élevé au Québec. Le CIFQ le répète sur toutes les tribunes depuis quelques années et continuera de le faire tant que la situation actuelle prévaudra. L'étude biannuelle de PricewaterhouseCoopers/Wood Markets/Beck Group démontre clairement que, parmi les provinces canadiennes, c'est au Québec qu'on retrouve le bois LE PLUS PETIT et qui coûte le plus cher. C'est même le panier de produit forestier du Québec qui génère les plus faibles revenus. Les entreprises québécoises affrontent donc les marchés internationaux avec un désavantage concurrentiel marqué. Le problème du coût de la matière ligneuse devra être attaqué de front rapidement afin de se doter d'un secteur rentable et générateur de richesse.

⁵ Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie. Document de consultation. Québec. Juillet 2007

⁶ PricewaterhouseCoopers. The Primary Forest Products Industry in Québec. 2006

Consolidation

Depuis quelques années déjà, l'industrie travaille à solutionner les déficiences structurelles qui l'accablent et l'handicapent par rapport à ses concurrents. À cet égard, le mouvement de consolidation qui balaye l'ensemble des économies occidentales semble avoir oublié le secteur forestier québécois. Pourtant les industriels de la forêt sont pleinement conscients que leurs usines sont trop petites et qu'elles fonctionnent à un taux d'utilisation qui ne permet pas la réalisation du plein potentiel financier de l'entreprise.

Les baisses du calcul de la possibilité découlant des travaux de la Commission Coulombe et confirmées, voire haussées par les travaux du Forestier en chef, sont venues exacerber une situation dans laquelle les usines ne fonctionnaient déjà qu'à un taux précaire d'utilisation de leur capacité. Il faut maintenant réaliser et accepter que si la ressource disponible ne peut assurer la survie que de trois ou quatre usines sur cinq, toute volonté de statu quo mettra inévitablement en péril l'ensemble des unités de transformation. Qu'on le veuille ou non, les forces du marché s'exercent inexorablement sur le secteur forestier.

La consolidation de la structure industrielle se présente maintenant comme une condition nécessaire à la survie de notre secteur. Ce n'est pas la panacée, mais elle est incontournable. Si la plupart des observateurs reconnaissent que cette étape s'accompagnera d'autres fermetures d'usines, peu s'entendent sur l'identité de celles qui devront demeurer ouvertes.

Le CIFQ croit que le signal d'une consolidation ordonnée doit provenir du secteur industriel. Les entreprises forestières sont les mieux placées pour identifier les usines qui ont un potentiel suffisant pour survivre à long terme. Ceci dit, tous les intervenants devraient participer à ce processus afin de minimiser les impacts sociaux et économiques négatifs qui, inévitablement, s'ensuivront.

Qu'on ne s'y méprenne pas, la consolidation du secteur forestier québécois du sciage, suite à une consultation ou non, devra se réaliser. Une stratégie qui viserait à en repousser l'échéance ne résulterait qu'en un plus grand nombre de fermetures à plus ou moins long terme et à des pertes d'opportunités qui pourront être comblées par des entreprises situées à l'extérieur du Québec.

Le lien « forêt-usine » se retrouve à la base de toutes les discussions entourant la consolidation du secteur forestier. Le gouvernement du Québec possède toute la latitude nécessaire à la réalisation ou à l'obstruction des projets de consolidation des entreprises forestières en permettant ou non de transférer des volumes de bois d'une usine déficiente vers une possédant de meilleures chance de succès et de développement. À cet égard, l'État devient un interlocuteur incontournable, tout comme les communautés forestières et l'industrie.

L'obstruction aux projets de consolidation se solderait par la détérioration de la vitalité des régions ressources. Si une usine sur trois doit fermer ses portes pour permettre aux deux autres de fonctionner à plein régime, le report des décisions difficiles fera plutôt en sorte que deux, voire les trois, devront mettre fin à leurs opérations. La situation précaire décrite dans la première partie de ce mémoire en est une de grande urgence.

Malgré tout, bien que le CIFQ considère que la consolidation de l'industrie représente une condition nécessaire à sa survie, elle n'est pas suffisante en soi pour assurer le retour à la rentabilité des entreprises forestières. Des efforts devront aussi être consentis au chapitre du coût de la fibre et de l'environnement fiscal, tel que décrit à la première partie du mémoire. De son côté, l'industrie devra s'assurer d'adapter ses modèles d'affaires aux nouvelles réalités des marchés, plus difficiles que jamais au chapitre de la certification et de la qualité des produits.

Parallèlement à l'exercice de consolidation, le gouvernement provincial a clairement montré son intention de favoriser le développement d'une industrie de deuxième et de troisième transformation des produits du bois.

Le CIFQ n'est pas contre cette approche. Au contraire, nous reconnaissons que l'innovation constitue la seule avenue de renouvellement de notre secteur forestier. Il faut toutefois réaliser que la 2e et 3e transformation ne mettra pas l'ensemble de l'industrie à l'abri du protectionnisme américain, des fluctuations de la devise canadienne, de l'efficacité de nos concurrents ou du nombre de mises en chantier. Par ailleurs, le secteur de la valeur ajoutée, plus tourné vers les marchés et à l'écoute de ceux-ci, devra néanmoins baser son existence sur une industrie de première transformation capable de l'alimenter en produits de base de qualité et au meilleur prix possible.

Le développement de la 2e et 3e transformation de l'industrie du bois ne constitue pas, selon le CIFQ, la réponse à la dévitalisation des régions ressources. Premièrement, les travailleurs qui y œuvrent ne bénéficient pas des mêmes conditions salariales que ceux de la première transformation. Les emplois perdus en première transformation et retrouvés en 2e et 3e ne permettent pas à une collectivité de jouir du même niveau d'enrichissement. À cet égard, le développement des entreprises à valeur ajoutée se veut un excellent complément à la structure industrielle locale, mais pas un substitut. Une réponse partielle au développement des régions affectées passe certainement par une meilleure diversification de leurs économies en faisant contribuer d'autres secteurs d'activités.

Deuxièmement, l'expérience nous démontre qu'en raison du nombre d'emplois impliqués dans les projets de 2^e et 3^e transformation, les entreprises préfèrent généralement s'installer dans les régions plus centrales⁷.

Au mois d'octobre 2006, le gouvernement présentait son plan d'aide au secteur forestier. Nous qualifions d'ailleurs ce programme d'aide de « un pas dans la bonne direction » en ce qu'il prévoyait un support intéressant aux communautés et aux travailleurs ayant perdu leur usine. Par ailleurs, un volet doté d'un montant substantiel était dirigé vers les projets d'investissement en innovation.

La disparition d'une partie du secteur de la première transformation pourrait cependant rendre caduque le programme d'aide destiné aux projets en 2e et 3e transformation puisque l'élément principal de tout nouveau projet réside dans la stabilité et la sécurité des approvisionnements.

⁷ L'industrie de la transformation des produits forestiers. Une présence vitale dans plusieurs municipalités québécoises. Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Juillet 2006

Conclusion

L'état critique du secteur forestier québécois n'est pas étranger à la dévitalisation des régions ressources du Québec. La crise conjoncturelle que l'industrie traverse n'a probablement pas d'équivalent dans l'histoire de cette dernière. En outre, elle est exacerbée par des déficiences structurelles qui, bien que présentes avant l'arrivée de cette conjoncture défavorable, mettent en évidence la grande vulnérabilité de nos entreprises face à la concurrence étrangère.

Pour pouvoir espérer un éventuel retour à des conditions de marché plus favorables, ce que nous ne prévoyons pas avant 2009, le secteur forestier devra avoir trouvé des solutions à plusieurs éléments problématiques dont les trois principaux sont la main-d'œuvre, le coût de la fibre et la consolidation. L'industrie devra par ailleurs s'assurer de diversifier ses marchés et ses produits ainsi que de modifier son modèle d'affaire. Dans tous ces cas, on devra prendre des décisions fermes et courageuses le plus rapidement possible.

L'industrie forestière, pour autant qu'on lui fournisse les outils lui permettant de se redéfinir et de traverser cette crise, saura se relever et continuera d'affirmer sa présence dans toutes les régions du Québec. Ceci dit, d'autres secteurs devront être mis à contribution afin d'assurer une meilleure diversification de l'économie des régions ressources.